

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 22 novembre 2021, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} et MM. les conseillers	Stéphane Giard François Lemay Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent	Paul Goulet Geneviève Rheault Denyse Tremblay Félix Dionne Catherine Baudin
--	--	---

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault et le directeur des Services juridiques et greffier, M^e Paul Rathé.

2021-11-0920

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis en retirant les points suivants:

7.2. Autorisation de signature – Services de transport adapté, collectif et de groupes ainsi que pour mesures d'urgence – Transport collectif pour les personnes ayant des limitations temporaires – Entente pour mesures de sécurité civile avec la Ville de Granby au bénéfice des citoyens – Amibus inc.; et

9.5. Implantation d'une forêt urbaine et communautaire au parc Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0921

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Charles Marquis, quartier 4

M. Charles Marquis s'adresse à la mairesse afin de savoir s'il y a une possibilité que la Ville puisse participer financièrement pour venir en aide aux jeunes candidats, qui faute d'obtenir le 15 % de participation aux votes, ne peuvent voir leur dépenses électorales remboursées.

2. M^{me} Denise Giroux, quartier 2

M^{me} Denise Giroux désire connaître le conseiller ou la conseillère qui aura la responsabilité du dossier du tennis intérieur à Granby.

3. M. Richard Dubé, quartier 2

M. Richard Dubé félicite les membres du conseil municipal.

4. M. Daniel Laboissonière, quartier 7

M. Daniel Laboissonière fait état de plusieurs situations où il y a un manque de trottoirs aménagés et fait diverses propositions.

5. M^{me} Madeleine Gauthier, quartier 8

M^{me} Madeleine Gauthier adresse ses félicitations aux membres du conseil municipal et demande la caractérisation des six (6) milieux naturels, le tout aux frais de la Ville.

6. M. Robert Casavant, quartier 8

M. Robert Casavant adresse ses félicitations aux membres du conseil municipal.

2021-11-0922

Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Préalablement à l'adoption des résolutions concernant les dérogations mineures apparaissant aux points 3.2.1. à 3.2.13. de l'ordre du jour de la présente assemblée, la mairesse invite les personnes intéressées à se présenter au micro pour faire valoir leurs commentaires au moment où le sujet fera l'objet de discussion.

2021-11-0923

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80356 – 652, rue Lemoyne – Lot numéro 1 400 919 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-244, transmettant la résolution numéro 210928-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller François Lemay explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jocelyn Bienvenu, mandataire du propriétaire et arpenteur-géomètre, pour l'immeuble situé au 652, rue Lemoyne. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Bienvenu, mandataire du propriétaire et arpenteur-géomètre, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé

au 652, rue Lemoyne, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 919, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210928-04, en date du 28 septembre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80356 pour la propriété située au 652, rue Lemoyne, portant le numéro de lot 1 400 919, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une largeur de 21,02 mètres pour le futur lot numéro 6 391 049 du cadastre du Québec, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 15 mètres, plus 10 mètres pour un lot riverain, pour un total de 25 mètres, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2021, sous le numéro 3375 de ses minutes, dossier numéro 07-416.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0924

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80387 – 492 à 494, rue Saint-Jacques – Lot numéro 4 573 623 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-263, transmettant la résolution numéro 211102-08 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Sonia Dostie, propriétaire, pour l'immeuble situé au 492 à 494, rue Saint-Jacques. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sonia Dostie, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 492 à 494, rue Saint-Jacques, à Granby, portant le numéro de lot 4 573 623, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211102-08, en date du 2 novembre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le projet proposé s'intègre bien et qu'il conserve l'unicité du cadre bâti des terrains adjacents;
2. la superficie et la largeur des terrains respectent la réglementation en la matière;
3. les terrains adjacents ont la même profondeur;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80387 pour la propriété située au 492 à 494, rue Saint-Jacques, portant le numéro de lot 4 573 623, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser :

- la profondeur du futur lot numéro 6 478 929 du cadastre du Québec jusqu'à 18,29 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 32 mètres, et;
- la profondeur du futur lot numéro 6 478 930 du cadastre du Québec jusqu'à 27,53 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 32 mètres;

le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2021, sous le numéro 8868 de ses minutes, dossier numéro 9029.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0925

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80340 – 700, rue Cowie – Lot numéro 1 403 243 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-249, transmettant la résolution numéro 211019-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Lise Piché, propriétaire de la compagnie Repaco inc., pour l'immeuble situé au 700, rue Cowie. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lise Piché, propriétaire de la compagnie Repaco inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 700, rue Cowie, à Granby, portant le numéro de lot 1 403 243, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-03, en date du 19 octobre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. l'emprise de rue est plus large que les propriétés adjacentes;
2. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80340 pour la propriété située au 700, rue Cowie, portant le numéro de lot 1 403 243, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une enseigne sur poteau jusqu'à 0,61 mètre de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 3 mètres, le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2021, sous le numéro 16 042 de ses minutes, dossier numéro GBY10101843-2;

et ce, conditionnellement à ce que la base de l'enseigne soit coupée de la même largeur que l'enseigne.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0926

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80363 – 381, rue Georges-Cros – Lot numéro 3 986 919 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-251, transmettant la résolution numéro 211019-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Simon Majeau, propriétaire, pour l'immeuble situé au 381, rue Georges-Cros. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Simon Majeau, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 381, rue Georges-Cros, à Granby, portant le numéro de lot 3 986 919, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-05, en date du 19 octobre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation vise seulement une partie du bâtiment dû à l'angle de la ligne latérale du terrain;
2. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
3. la dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80363 pour la propriété située au 381, rue Georges-Cros, portant le numéro de lot 3 986 919, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 3,54 mètres de la ligne latérale droite de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 3,7 mètres, le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2021, sous le numéro 24410 de ses minutes, dossier numéro AGBY-216383.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-252, transmettant la résolution numéro 211019-06 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Geneviève Rheault explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^e Kevin Bédard-St-Amant, notaire et mandataire de la propriétaire, pour l'immeuble situé au 142, rue Laurier. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^e Kevin Bédard-St-Amant, notaire et mandataire de la propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 142, rue Laurier, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 358, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-06, en date du 19 octobre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80357 pour la propriété située au 142, rue Laurier, portant le numéro de lot 1 010 358, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0,49 mètre de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2021, sous le numéro 10 632 de ses minutes, dossier numéro 8 450.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-253, transmettant la résolution numéro 211019-07 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Félix Dionne explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. François English, mandataire de la compagnie 9436-7778 Québec inc., pour l'immeuble situé au 56, rue Saint-Charles Nord. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. François English, mandataire de la compagnie 9436-7778 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 56, rue Saint-Charles Nord, à Granby, portant le numéro de lot 1 009 766, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-07, en date du 19 octobre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation vise seulement une partie du bâtiment;
2. la dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80370 pour la propriété située au 56, rue Saint-Charles Nord, portant le numéro de lot 1 009 766, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 3,67 mètres de la ligne latérale droite de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 4 mètres, le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2021, sous le numéro 6523 de ses minutes, dossier numéro 35 480.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0929

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80364 – 310, rue Saint-Jean – Lot numéro 1 010 901 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-254, transmettant la résolution numéro 211019-08 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Geneviève Rheault explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Yanick Racine, propriétaire, pour l'immeuble situé au 310, rue Saint-Jean. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Yanick Racine, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 310, rue Saint-Jean, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 901, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-08, en date du 19 octobre, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. le type de thermopompe installée;
2. que la dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80364 pour la propriété située au 310, rue Saint-Jean, portant le numéro de lot 1 010 901, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une thermopompe jusqu'à 1,40 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,5 m, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2021, sous le numéro 3397 de ses minutes, dossier numéro 8908155C2.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0930

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80365 – 310, rue Saint-Jean – Lot numéro 1 010 901 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-264, transmettant la résolution numéro 211102-09 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Geneviève Rheault explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Yanick Racine, propriétaire, pour l'immeuble situé au 310, rue Saint-Jean. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Yanick Racine, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 310, rue Saint-Jean, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 901, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211102-09, en date du 2 novembre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80365 pour la propriété située au 310, rue Saint-Jean, portant le numéro de lot 1 010 901, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un patio non couvert jusqu'à 0,68 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2021, sous le numéro 3397 de ses minutes, dossier numéro 8908155C2.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0931

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80369 – 179, rue Gemme – Lot numéro 1 399 246 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-250, transmettant la résolution numéro 211019-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Denyse Tremblay explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 179, rue Gemme. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 179, rue Gemme, à Granby, portant le numéro de lot 1 399 246, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211019-04, en date du 19 octobre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la dérogation est jugée mineure;
2. l'angle de la ligne avant du terrain,

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80369 pour la propriété située au 179, rue Gemme, portant le numéro de lot 1 399 246, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée jusqu'à 4,66 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 6 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 6 octobre 2021, sous le numéro 7432 de ses minutes, dossier numéro 8885;

et ce, conditionnellement à ce que la haie de cèdres soit conservée et entretenue.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0932

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80381 – 817 à 825, boulevard Industriel – Lot numéro 5 521 024 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-259, transmettant la résolution numéro 211102-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel, à Granby, portant le numéro de lot 5 521 024, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211102-03, en date du 2 novembre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que la dérogation vise seulement une courte longueur de l'allée de circulation;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80381 pour la propriété située au 817 à 825, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 5 521 024, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une allée de circulation à double sens donnant sur la rue Simonds Sud jusqu'à 4,79 mètres de largeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 6 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 19 octobre 2021, sous le numéro 3660 de ses minutes, dossier numéro 210550.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0933

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80382 – 817 à 825, boulevard Industriel – Lot numéro 5 521 024 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-260, transmettant la résolution numéro 211102-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, M^{me} Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel, à Granby, portant le numéro de lot 5 521 024, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211102-04, en date du 2 novembre 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la présence d'une bande gazonnée incluant de la plantation d'arbres entre la propriété visée et la piste cyclable en bordure du boulevard Industriel;
2. l'existence d'une bande déjà aménagée en bordure de la rue Simonds;
3. le positionnement du bâtiment, construit avant 1970, sur le terrain rendant difficile l'application des dispositions réglementaires actuelles;
4. que le requérant propose une bonification de la plantation existante en bordure de la rue Simonds et du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80382 pour la propriété située au 817 à 825, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 5 521 024, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser les aires de stationnement jusqu'à 0,34 mètre de la ligne avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de

3 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 19 octobre 2021, sous le numéro 3660 de ses minutes, dossier numéro 210550;

et ce, conditionnellement à ce que l'aménagement paysager proposé soit réalisé.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0934

Refus – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80383 – 817 à 825, boulevard Industriel – Lot numéro 5 521 024 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-261, transmettant la résolution numéro 211102-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse, Mme Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel. Une consultation s'est également tenue préalablement à la séance, par écrit, du 6 au 22 novembre 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Nadeau, mandataire de la compagnie 9389-5142 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 817 à 825, boulevard Industriel, à Granby, portant le numéro de lot 5 521 024, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 211102-05, en date du 2 novembre 2021, à l'effet de refuser cette dérogation mineure, considérant que:

1. la demande n'est pas jugée mineure;
2. la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant;
3. le requérant peut se conformer;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 6 novembre 2021, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2021-80383 pour la propriété située au 817 à 825, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 5 521 024 en référence au plan cadastral du Québec, qui visait à autoriser des bornes de recharge pour véhicule électrique jusqu'à 0 mètre de la ligne avant

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80384 pour la propriété située au 817 à 825, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 5 521 024, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une aire d'entreposage extérieure clôturée jusqu'à 2,67 mètres de la ligne avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 3 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 19 octobre 2021, sous le numéro 3660 de ses minutes, dossier numéro 210550.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0936

Comités, responsabilités et représentations du conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-052;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

que soient désignés les conseillères et les conseillers selon les responsabilités attribuées ci-dessous :

Finances et ressources humaines

M. Stéphane Giard

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait aux finances et aux ressources humaines de la Ville dans un souci d'être une organisation enviée et diversifiée, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité finances et ressources humaines
- Comité de retraite
- Comité santé mieux-être
- Comité développement économique

Aménagement et protection du territoire

M. Paul Goulet

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait à l'environnement, à la mobilité durable, à l'aménagement et au développement du territoire de la Ville dans un souci de protection de ses richesses naturelles et de la santé de sa population, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité aménagement et protection du territoire
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité de démolition
- Comité finances et ressources humaines
- L'ensemble des milieux scolaires

Activités sportives et de plein air**M. François Lemay**

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait aux activités sportives et de plein air de la Ville visant une communauté en santé et activement engagée et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité activités sportives et de plein air
- Comité de circulation
- Comité infrastructures
- Comité transport en commun
- Club de golf Miner
- Granby Multi-Sports

Développement social et qualité de vie**M^{me} Geneviève Rheault**

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait au développement social et qualité de vie incluant les volets itinérance, jeunesse, égalité et immigration et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité développement social et qualité de vie (famille, égalité, jeunesse)
- Comité aménagement et protection du territoire
- Comité culture et patrimoine
- Comité de démolition (substitut)
- Comité consultatif agricole
- Comité égalité
- Comité transport en commun
- Jeunes ambassadeurs de Granby (JAG)
- Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY)
- Corporation de développement communautaire (CDC)
- Vie culturelle et communautaire de Granby

Développement industriel**M. Alain Lacasse**

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait au développement industriel de la Ville, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité développement économique
- Comité activités sportives et de plein air
- Comité égalité
- Coprésident - Granby Industriel
- Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE)

Culture et patrimoine**M^{me} Denyse Tremblay**

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait à la culture et au patrimoine de la Ville qui contribue à la richesse de sa diversité et à l'engagement de sa population et recommande au conseil municipal toute action

susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité culture et patrimoine
- Comité développement social et qualité de vie (aînés, accessibilité universelle)
- Comité de toponymie
- Comité consultatif de la culture
- Palace
- Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY)

Sécurité publique et circulation

M. Robert Riel

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait à la sécurité publique et la circulation de la Ville et des services sous-jacents activement engagés dans leur milieu, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité sécurité publique et circulation
- Comité de circulation
- Comité développement social et qualité de vie (itinérance, immigration, politique habitation, logements sociaux et abordables)
- Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP)
- Organisation municipale de la sécurité civile
- Office municipal habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR)

Développement commercial et touristique

M. Félix Dionne

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait au développement commercial et touristique de la Ville, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité développement économique
- Comité infrastructures
- Zoo de Granby
- Président - Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR)

Infrastructures

M. Robert Vincent

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait aux travaux publics, aux infrastructures, aux parcs et espaces verts, et des impacts sur le quotidien de sa population de même que sur les grands projets structurants de la Ville (centre-ville, Palace), et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité infrastructures
- Comité finances et ressources humaines
- Comité aménagement et protection du territoire
- Comité traitement des eaux
- Ami-bus

Développement durable**M^{me} Catherine Baudin**

Mission : Analyse, étudie toute question ou affaire ayant trait à l'environnement de la Ville, dans une perspective de développement durable, et recommande au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de sa compétence.

- Comité aménagement et protection du territoire
- Comité de circulation
- Comité développement économique
- Comité consultatif en environnement
- Comité de démolition
- Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)

Que **M^{me} la mairesse Julie Bourdon** soit la responsable des comités suivants :

- Comité développement économique
- Comité participation citoyenne

dont voici la mission : analysent, étudient toute question ou affaire ayant trait au développement économique contribuant à la synergie des pôles par ses volets touristique, commercial, industriel et du savoir de la Ville dans une perspective de développement durable et de participation citoyenne, et recommandent au conseil municipal toute action susceptible de faire avancer les domaines relevant de leur compétence;

et qu'elle agisse au sein des organismes suivants :

- Table des ambassadeurs de prospérité
- Chambre de commerce et industrie Haute-Yamaska
- Comité de démolition
- Comité de retraite
- Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR)
- Granby Industriel
- Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0937

Nominations – Mairesse ou maire suppléant et substitut à la MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-053;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de désigner, tel que démontré au tableau ci-dessous, pour des périodes approximatives de quatre (4) mois s'étendant jusqu'au 8 novembre 2025, la mairesse ou le maire suppléant de la Ville de Granby et le substitut de la mairesse au sein du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska :

Mairesse ou maire suppléant et substitut à la MRC	
Date du mandat	Nom du conseiller ou de la conseillère
Du 14 novembre 2021 au 28 février 2022	M. Stéphane Giard
Du 1 ^{er} mars 2022 au 30 juin 2022	M. Paul Goulet
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 octobre 2022	M. François Lemay
Du 1 ^{er} novembre 2022 au 28 février 2023	M ^{me} Geneviève Rheault
Du 1 ^{er} mars 2023 au 30 juin 2023	M. Alain Lacasse
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 octobre 2023	M ^{me} Denyse Tremblay
Du 1 ^{er} novembre 2023 au 29 février 2024	M. Robert Riel
Du 1 ^{er} mars 2024 au 30 juin 2024	M. Félix Dionne
Du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 octobre 2024	M. Robert Vincent
Du 1 ^{er} novembre 2024 au 28 février 2025	M ^{me} Catherine Baudin
Du 1 ^{er} mars 2025 au 30 juin 2025	M. Robert Riel
Du 1 ^{er} juillet 2025 au 8 novembre 2025	M. Robert Vincent

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0938

Renouvellement de l'adhésion – Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2022

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-046;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser, pour l'année 2022, le paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ, laquelle est basée sur la population de 2021, soit 69 265 personnes, pour un montant de 37 957,22 \$ plus taxes;

d'autoriser le paiement au Carrefour du capital humain, pour un montant de 14 511,00 \$ plus taxes;

le tout pour un montant total de 60 325,34 \$, taxes incluses, étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 10 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0939

Autorisation de signature – Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Développement économique Canada

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2021-024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la signature de la convention de subvention avec Développement économique Canada, dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC).

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0940

Réception provisoire – Place Jean-Lapierre – Contrat numéro 240/2020 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2021-022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter, en date du 13 octobre 2021, la réception provisoire des travaux pour l'aménagement de la place Jean-Lapierre effectués au contrat numéro 240/2020;

d'autoriser les travaux supplémentaires pour un montant de 55 161,09 \$ plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.17, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 414-2021, en date du 10 novembre 2021; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 240/2020 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0941

Réception provisoire – Aménagement paysager au coin des rues Principale et Saint-Antoine Sud – Contrat numéro 143/2021 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2021-023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 29 octobre 2021, la réception provisoire des travaux pour l'aménagement paysager au coin des rues Principale et Saint-Antoine Sud effectués au contrat numéro 143/2021.

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux faisant suite au contrat 143/2021 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0942

Programme de subvention concernant la formation des pompières et des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des incendies, sous le numéro SI-2021-004;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompières et les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompières et les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Granby prévoit la formation de quatre (4) pompières et pompiers pour la formation d'opérateur d'autopompe et/ou de quatre (4) pompières et pompiers pour la formation d'opérateur de véhicule d'élévation et/ou de tenir des séances de rappel à l'entraînement pour le maintien des compétences en intervention d'espace clos et d'intervention en matière dangereuse au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute Yamaska en conformité avec l'article 6 du programme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique, par l'entremise de la municipalité régionale de comté (MRC) de La

Haute-Yamaska, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt

Dépôt – Procès-verbaux de correction – Résolution numéro 2021-04-0275 – Adjudication du contrat numéro 046/2021 pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux – Sintra inc. – Résolution numéro 2021-05-0446 – Autorisation – Demande d'aide discrétionnaire – Ébénisterie MPV inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-121;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le greffier dépose:

- un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, et plus précisément pour la résolution numéro 2021-04-0275, et ce, de façon à corriger le numéro du sommaire décisionnel comme suit :

« CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-031 [...] ».

- un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021, et plus précisément pour la résolution numéro 2021-05-0446, et ce, de façon à corriger le nom de l'entreprise dans le titre, dans le préambule ainsi que dans la résolution comme suit :

« Autorisation – Demande d'aide discrétionnaire – Ébénisterie MVP inc. »;

« CONSIDÉRANT le projet de l'entreprise Ébénisterie MVP inc. de s'installer au 950, rue Georges-Cros [...] »; et

« d'accorder une aide discrétionnaire au montant de 20 000 \$ à l'entreprise Ébénisterie MVP inc.[...] ».

2021-11-0944

Calendrier des séances publiques – Année 2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-123;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller François Lemay

de fixer les dates des séances publiques pour les mois de janvier à décembre 2022, telles que prévues au calendrier joint au sommaire numéro SJ-2021-123.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0945

Autorisation de signature – Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi de subventions à la Ville de Granby pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre du « Projet Appui » – 2021-2024

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-131;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 27 000 000 \$ sur cinq (5) ans pour mettre en place des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal, doit ajouter des effectifs en violence conjugale au sein des corps de police participants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite participer à ces actions en créant, au sein de son corps de police, le « Projet Appui » dont le mandat spécifique est de travailler en amont auprès des victimes de violence conjugale et des personnes en situation de vulnérabilité, en besoin de soutien et de protection ou à risque de comportements violents, le tout, dans le but d'éviter la gradation et de minimiser les impacts de la violence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec le ministère de la Sécurité publique, et ce, afin d'établir les conditions et les modalités relatives au versement de subventions par la Ministre à la Ville de Granby pour la mise en place du « Projet Appui » au sein de son corps de police;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de police recommande la signature de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure avec le ministère de la Sécurité publique l'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention maximale de 301 815 \$ pour les exercices financiers compris entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2024 à la Ville de Granby pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre du « Projet Appui », et ce, pour un terme de trois (3) ans, le tout, conformément aux conditions contenues au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2021-131.

Que le directeur du Service de police de la Ville de Granby soit et est autorisé, à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires aux fins ci-dessus et à effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0946

Modification d'entente – Prêt de services de policiers du Service de police de Granby à la Sûreté du Québec – Escouade régionale mixte de l'Estrie – 2021-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-125;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu avec la Sûreté du Québec, le 5 octobre 2021, une entente relative au prêt de services de policiers du Service de police de Granby, à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec propose des modifications à cette entente par le biais de l'avenant l'avenant numéro 1, notamment quant au remboursement effectué par celle-ci au Service de police de Granby pour chaque policier désigné ainsi qu'au partage des sommes provenant de la récupération des actifs criminels;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police recommande les modifications proposées aux termes de l'avenant numéro 1;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter les modifications à l'entente conclue le 5 octobre 2021 avec la Sûreté du Québec relative au prêt de services de policiers du Service de police de Granby à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte de l'Estrie avec la Sûreté du Québec, lesquelles sont plus amplement détaillées à l'avenant numéro 1 joint au sommaire numéro SJ-2021-125.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0947

Renouvellement d'ententes – Programme « Coupez le moteur! » – Divers organismes et entreprises – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-114;

CONSIDÉRANT le programme « Coupez le moteur! » lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, maintenant connu comme étant le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE des ententes ont été conclues entre la Ville de Granby et différents organismes et entreprises partenaires concernant l'affichage dudit programme, lesquelles viennent toutes à échéance sporadiquement au courant d'une année;

CONSIDÉRANT QU'une résolution fut adoptée le 21 septembre 2020 afin de renouveler lesdites ententes et de prévoir une nouvelle durée, et ce, afin d'arrimer le terme de toutes ces ententes, avec possibilité de renouvellement par terme de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE certains organismes et entreprises n'ont pas été en mesure, jusqu'à ce jour, de procéder à la signature de l'addenda requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ces ententes et doit le faire un (1) mois avant leur échéance;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de la division environnement du Service de la planification et de la gestion du territoire recommande le renouvellement desdites ententes, l'arrimage de leur date d'échéance ainsi que la prolongation de leur terme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de renouveler les ententes concernant le programme « Coupez le moteur! » conclues entre la Ville de Granby et les partenaires suivants (ou tout autre propriétaire des immeubles visés) pour une durée d'un (1) an, aux mêmes conditions prévues auxdites ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2021-114; et

d'autoriser la modification de ces ententes afin d'arrimer toutes les dates de renouvellement au 30 novembre 2024, avec possibilité de renouvellement par terme de quatre (4) ans. Un projet d'addenda est joint au sommaire numéro SJ-2021-114 à titre d'exemple.

Les ententes visées par la présente résolution sont les suivantes :

- Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC), anciennement la Commission scolaire du Val-des-Cerfs – Plusieurs écoles
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSSE) anciennement Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaka (CSSSHY) / Société Québécoise des Infrastructures – Santé – 261 rue Laurier – 230 rue Davignon – 205 et 345, boulevard Leclerc Ouest – 279, rue de la Providence – 363, rue Notre-Dame
- 4431677 Canada inc. – 60, rue Moreau
- Arche Nova inc. – 700, rue Principale – Hôtel Éconolodge Granby

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0948

Renouvellement d'ententes - Agents distributeurs – Promotion et vente de billets pour le transport en commun – Isabelle Dupont, Hélène Bouthillier et Jacques De Laganière – 2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-118;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu des ententes concernant le droit d'agir à titre d'agent distributeur pour la promotion et la vente de billets pour le transport en commun, notamment avec les agents suivants:

- Hélène Bouthillier, pharmacienne chez Pharmaprix (40, rue Évangéline);
- Isabelle Dupont, pharmacienne chez Uniprix (338, rue Saint-Jacques);
- Jacques De Laganière, pharmacien chez Uniprix (35, rue Principale);
- Jacques De Laganière, pharmacien chez Uniprix (230, boulevard Leclerc);

CONSIDÉRANT QUE ces ententes viennent à échéance respectivement les 21 février, 4 et 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande leur renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de renouveler les ententes conclues entre la Ville de Granby et les agents distributeurs énumérés ci-après, concernant la vente de billets de transport en commun, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'aux 21 février, 4 mars et 22 mars 2023, et ce, suivant les termes et conditions prévus aux ententes respectives, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2021-118:

- Hélène Bouthillier, pharmacienne chez Pharmaprix (40, rue Évangéline);
- Isabelle Dupont, pharmacienne chez Uniprix (338, rue Saint-Jacques);
- Jacques De Laganière, pharmacien chez Uniprix (35, rue Principale);
- Jacques De Laganière, pharmacien chez Uniprix (230, boulevard Leclerc);

toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022 et 001-2023 en date du 16 novembre 2021.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0949

Renouvellement d'entente – Réseau sans fil gratuit – ZAP Montérégie – 2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-126;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 21 janvier 2014 entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'addenda conclu le 11 janvier 2021 entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie, la cotisation annuelle facturée est pour un maximum de cent vingt-cinq (125) points d'accès;

CONSIDÉRANT QU'EN 2021, on dénombre cent (100) points d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Division concernée recommande son renouvellement pour un terme additionnel d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de renouveler l'entente conclue entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie pour le déploiement d'un réseau sans fil gratuit, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, laquelle entente a été modifiée par l'addenda intervenu entre elles le 11 janvier 2021, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente et à l'addenda, lesquels sont joints au sommaire numéro SJ-2021-126, entraînant une dépense annuelle de 10 000 \$ plus taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 16 novembre 2021.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0950

**Renouvellement d'entente – Vérification des antécédents judiciaires –
Autobus Le Parcours Inc. – 2022-2023**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-127;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec l'entreprise Autobus Le Parcours Inc. relativement à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby, laquelle vient à échéance le 6 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur-chef à la surveillance du territoire et des relations communautaires du Service de police recommande son renouvellement pour un terme additionnel de deux (2) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de renouveler l'entente conclue le 7 mars 2018 avec l'entreprise Autobus Le Parcours Inc. relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby, pour un terme additionnel de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 mars 2024, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2021-127.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0951

Renouvellement d'entente – Hébergement d'une sauvegarde d'enregistrements – Régie intermunicipale de police Roussillon – 2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-128;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 25 avril 2016 entre la Ville de Granby et la Régie intermunicipale de police Roussillon, relativement à l'hébergement de la sauvegarde des enregistrements audio de la Régie dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby vient à échéance le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente, et doit le faire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de renouveler l'entente conclue le 25 avril 2016 avec la Régie intermunicipale de police Roussillon, relativement à l'hébergement de la sauvegarde des enregistrements audio de la Régie dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 12 avril 2023, selon les mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2021-128.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0952

Renouvellement d'ententes – Présence policière dans les écoles – École secondaire du Verbe Divin – Collège Mont-Sacré-Coeur – École Les Jeunes Explorateurs – 2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-129;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, LQ 2012, c. 19 prévoit que les centres de services scolaire ainsi que les établissements privés sont tenus de conclure une entente avec les corps policiers desservant leur territoire en vue de prévoir les modalités d'intervention en matière de prévention, de situations d'urgence et d'enquête en contexte d'intimidation ou de violence à l'école;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) ententes relatives à la collaboration entre l'établissement d'enseignement privé et le Service de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence, viennent à échéance respectivement les 10, 11 avril et 22 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement desdites ententes;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur-chef à la surveillance du territoire et aux relations communautaires du Service de police recommande leur renouvellement pour un terme additionnel de cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller François Lemay

de renouveler les ententes conclues avec l'école secondaire du Verbe Divin inc., le Collège Mont-Sacré-Coeur ainsi que l'école Les Jeunes Explorateurs, relativement à la collaboration entre l'établissement d'enseignement privé et le Service de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence, et ce, pour un terme additionnel de cinq (5) ans, soit respectivement jusqu'aux 10, 11 avril et 22 mai 2027, le tout aux mêmes termes et conditions aux ententes jointes au sommaire numéro SJ-2021-129.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0953

Renouvellement d'entente – Gestionnaire de la formation des pompiers – Municipalité de Roxton Pond – 2022-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-130;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la Ville de Granby et la Municipalité de Roxton Pond le 29 mars 2016, ayant pour objet de préciser les rôles et responsabilités des parties relativement à la formation des pompiers, en ce qui a trait aux relations et aux communications devant avoir lieu avec l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 28 mars 2022 et qu'elle peut être renouvelée pour un terme additionnel de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de renouveler l'entente conclue le 29 mars 2016 avec la Municipalité de Roxton Pond, ayant pour objet de préciser les rôles et responsabilités des parties relativement à la formation des pompiers, en ce qui a trait aux relations et aux communications devant avoir lieu avec l'École nationale des pompiers du

Québec, et ce, pour un terme additionnel de trois (3) ans, soit jusqu'au 28 mars 2025, le tout selon les mêmes termes et conditions de l'entente jointe au sommaire numéro SJ-2021-130.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0954

Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de pneus pour 2022-2025 – Dossier numéro 427/2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-100;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire adhérer à ce regroupement d'achats regroupés de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de confier à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, au nom de la Ville de Granby et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de l'organisation municipale;

de consentir à ce que l'UMQ délègue au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

de confirmer l'adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);

de s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont la Ville de Granby prévoit avoir besoin par le biais de la plateforme LAC du CAG;

de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville de Granby avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

de reconnaître que selon leur politique administrative, il sera perçu, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus; et

de reconnaître que selon la politique administrative du CAG, la Ville de Granby devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

La Ville de Granby estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 208 500 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 18 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0955

Conclusion du contrat numéro 355/2021 pour le pompage des boues des bassins d'aération numéros 2A, 2B et 2C – 9363-9888 Québec inc. (Sanivac)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-084;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 21 septembre 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 355/2021 pour le pompage des boues des bassins d'aération numéros 2A, 2B et 2C au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour un montant total, taxes incluses, de 55 371,96 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80321.6, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 383-2021, en date du 29 septembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 10 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0956

Reconduction du contrat numéro 313/2020 pour le service d'électrotechniciens sur demande – Centrale de traitement d'eau potable et station d'épuration des eaux usées – Installations Électriques Claude Gougeon inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-102;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de reconduire le contrat numéro 313/2020 pour le service d'électrotechniciens sur demande à la centrale de traitement d'eau potable (CTE) et à la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Installations Électriques Claude Gougeon inc., pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 14 décembre 2021 au 13 décembre 2022, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 215 946,05 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0957

Conclusion du contrat numéro 388/2021 pour les services de concassage et de tamisage de résidus de béton et d'asphalte – Teroc inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-101;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Teroc inc. en date du 1^{er} novembre 2021 comprenant l'ensemble des exigences de la Ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 388/2021 pour des travaux de concassage et de tamisage de résidus de béton et d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit Teroc inc., pour un montant total, taxes incluses, de 51 163,88 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 420-2021, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions du 25 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0958

Conclusion du contrat numéro 362/2021 pour la fourniture de toiles pour filtres à bandes pour la station d'épuration des eaux usées – Valmet ltd.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-077;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Filterfab comprenant des termes additionnels ne respectant pas les exigences de la Ville; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Valmet ltd. comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 12 octobre 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de rejeter la soumission de Filterfab, reçue en date du 12 octobre 2021, celle-ci étant non conforme aux exigences de la Ville; et

de conclure le contrat numéro 362/2021 pour la fourniture de toiles pour filtres à bandes pour la station d'épuration des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Valmet Ltd., pour un montant total, taxes incluses, de 53 601,35 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 416-2021, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions du 21 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0959

Conclusion du contrat numéro 329/2021 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression – Buropro Citation inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-086;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buropro Citation inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 8 novembre 2021 ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

de conclure le contrat numéro 329/2021 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression, pour une période de quatorze (14) mois, soit du 14 décembre 2021 au 28 février 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Buropro Citation inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 59 053,35 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 417-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions du 8 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0960

Reconduction du contrat numéro 190/2017 pour la collecte, le transport et la valorisation/le recyclage (100 %) des boues déshydratées de la station d'épuration des eaux usées – Environnement Viridis inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-088;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de reconduire le contrat numéro 190/2017 pour la collecte, transport et valorisation/recyclage (100 %) des boues déshydratées de la station d'épuration des eaux usées à Environnement Viridis inc, pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour une dernière année, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant estimé, taxes incluses, de 963 030,60 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel

qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0961

Reconduction du contrat numéro 311/2020 pour la fourniture de services de déneigement manuel et de déglçage des trottoirs et des entrées des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-089;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconduire le contrat numéro 311/2020 pour la fourniture de service de déneigement manuel et le déglçage des trottoirs et des entrées des bâtiments municipaux (2^e demande) à 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra), pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 98 542,77 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 418-2021 et 001-2022, en date du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0962

Adjudication du contrat numéro 313/2021 pour l'impression du bulletin municipal de Granby pour l'année 2022 – Imprimerie F.L. Web inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-090; et

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue d'Imprimerie Héon & Nadeau ltée comprend des termes additionnels ne respectant pas les exigences de la Ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de rejeter la soumission reçue d'Imprimerie Héon & Nadeau ltée, reçue en date du 28 octobre 2021, celle-ci étant non conforme aux exigences de la Ville; et

d'adjuger le contrat numéro 313/2021 pour l'impression du bulletin municipal de Granby pour l'année 2022, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imprimerie F.L. Web inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 113 613,12 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 27 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0963

Adjudication du contrat numéro 339/2021 pour l'entretien des génératrices – Drumco Énergie inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-091;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 339/2021 pour l'entretien des génératrices, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Drumco Énergie inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 217 536,15 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à l'appel d'offres du 14 septembre 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 14 octobre 2021, à l'addenda numéro 2 en date du 15 octobre 2021 et à l'addenda numéro 3 en date du 28 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0964

Adjudication du contrat numéro 364/2021 pour la fourniture et livraison de coagulant à base de fer et d'aluminium – Kemira Water Solutions Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-092;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 364/2021 pour la fourniture et livraison de coagulant à base de fer et d'aluminium pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Kemira Water Solutions Canada inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 350 834,72 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022 et 001-2023, en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 29 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0965

Reconduction du contrat numéro 287/2019 pour l'entretien et le prolongement du réseau d'éclairage de rues – Fernando Lagacé Électrique enr.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-093;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de reconduire le contrat numéro 287/2019 pour l'entretien et le prolongement du réseau d'éclairage de rues à 2631-3270 Québec inc. (Fernando Lagacé Électrique enr.), pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, aux taux horaires majorés de 1,5 %, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 124 501,41 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0966

Conclusion du contrat numéro 379/2021 pour le service de photographie, de tournage et de montage vidéo sur demande – St-Germain Photographie

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-095;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de St-Germain Photographie, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 3 novembre 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure le contrat numéro 379/2021 pour le service de photographie, de tournage et de montage vidéo sur demande, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit St-Germain Photographie, pour un montant total, taxes incluses, de 57 487,50 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 419-2021, 001-2022 et 001-2023 en date du 16 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 27 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0967

Renouvellement du contrat numéro 419/2021 pour les assurances des logiciels Microsoft – Softchoice

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-099;

CONSIDÉRANT que la Ville peut adhérer au contrat-maitre de l'assurance-logiciel Microsoft du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'adjuger le contrat numéro 419/2021 pour les assurances des logiciels Microsoft, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à Softchoice, distributeur autorisé par le CAG, pour une durée de 3 ans, payable à raison d'un montant annuel de 19 147,51 \$, pour un montant total pour 3 ans de 57 442,53 \$, taxes incluses, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésoriers numéros 001-2022, 001-2023 et 001-2024 en date du 18 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0968

Approbation des taux horaires pour la location de machineries pour l'année 2022 – Dossier 349/2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-087;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accepter les taux horaires proposés par les différents entrepreneurs soumissionnaires pour la location de machineries pour l'année 2022, lesquels incluent le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 128 650 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2022, en date du 18 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions du 14 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0969

Approbation des taux horaires pour le transport de la neige – Saison 2021-2022 – Contrat numéro 367/2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-085;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accepter les taux horaires proposés par les différents entrepreneurs soumissionnaires pour le transport de la neige pour la saison hivernale 2021-2022, lesquels incluent le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 200 000 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 426-2021 et 001-2022, en date du 18 novembre 2021, le tout conformément à la demande de soumissions du 4 octobre 2021. Le taux de location inclut le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0970

Résiliation du contrat numéro 135/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) lave-camion et la relocalisation de deux (2) stations de lavage – Fematics Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-094;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'équipement décrit dans l'appel d'offres numéro 135/2021 sont inférieures aux nouvelles propositions de l'adjudicataire Fematics Canada inc., engageant ainsi des coûts supplémentaires non prévus;
CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire réévaluer les exigences de performance de l'équipement requises;

CONSIDÉRANT la lettre de l'adjudicataire Fematics Canada inc. visant la résiliation du contrat;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
appuyé par le conseiller François Lemay

de résilier, d'un commun accord, le contrat numéro 135/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) lave-camion et la relocalisation de deux (2) stations de lavage adjugé à Fematics Canada inc. aux termes de la résolution

numéro 2021-06-0489, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0971

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 septembre au 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2021-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 septembre au 15 novembre 2021, soit :

- les comptes pour la période du 28 septembre au 15 novembre 2021, pour la somme de 12 622 288,49 \$, et
- les salaires pour la période du 19 septembre au 6 novembre 2021, pour la somme de 3 004 029,93 \$

pour un total de 15 626 318,42 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Location du compteur postal 2021-2022
Réf. : 372/2021 - C2021-1918
Du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2022
Fournisseur : Quadient Canada Ltd.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 199,29 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 395,04 \$
2. Renouvellement maintenance logiciel passerelle LIBREX
Réf. : 380/2021 - C2021-1968
Du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
Fournisseur : Corium inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 455,82 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 367,45 \$
3. Contrat de support du FTR de la cour municipale
Réf. : 381/2021 - C2021-1987
Du 22 novembre 2021 au 22 novembre 2022
Fournisseur : Comdic Équipement de bureau Ltée
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 101,56 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 117,18 \$
4. Entretien 3 ans pour trois zambonis à l'aréna
Réf. : 352/2021 - C2021-2041
Du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} novembre 2024
Fournisseur : Robert Boileau inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 844,40 \$
Dépense 2022 annuelle approximative, taxes incluses 5 066,46 \$
Dépense 2023 annuelle approximative, taxes incluses 5 066,46 \$
Dépense 2024 approximative, taxes incluses 4 222,05 \$

5. Contrat de maintenance du firewall
 Réf. : 373/2021 - C2021-2098
 Du 16 novembre 2021 au 16 novembre 2022
 Fournisseur : Précicom Technologies inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 955,15 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 17 513,56 \$
6. Renouvellement de licences IP - Incendies et police
 Réf. : 400/2021 - C2021-2099
 Du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022
 Fournisseur : Logiciels Radio IP inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 475,55 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 2 377,76 \$
7. Contrat d'entretien des imprimantes (12)
 Réf. : 387/2021 - C2021-2103
 Du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
 Fournisseur : Gestion des documents de l'Estrie inc. (G.D.E.)
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 437,18 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 4 311,57 \$
8. Renouvellement de garantie et maintenance de logiciel
 Réf. : 408/2021 - C2021-2122
 Du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2022
 Fournisseur : Les Équipements d'Arpentage Cansel inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 347,94 \$
 Dépense 2022 annuelle approximative, taxes incluses 3 827,38 \$
9. Animation du programme Carbone Scol'ERE
 Réf. : 402/2021 - C2021-2139
 Du 29 octobre 2021 au 1^{er} juin 2022
 Fournisseur : CIME Haut-Richelieu.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 5 000 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 5 000 \$
10. Renouvellement du contrat d'entretien Taxibus (6 mois)
 Réf. : 423/2021 - C2021-2228
 Du 1^{er} décembre 2021 au 31 mai 2022
 Fournisseur : Insum Solutions inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 266,24 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 331,18 \$
11. Service d'entretien de la machine à affranchir IS-480
 Réf. : 422/2021 - C2021-2229
 Du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2022
 Fournisseur : Mégaburo inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 129,03 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 903,16 \$
12. Licence annuelle PCSWMM professionnel pour SPGT
 Réf. : 433/2021 - C2021-2256
 Du 29 novembre 2021 au 29 novembre 2022
 Fournisseur : Computational Hydraulics inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 126 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 386 \$

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0972

Mouvements de main-d'œuvre – 1er octobre au 3 janvier 2022 – Embauche – M. Xavier Cadorette-Bonin, pompier permanent à temps partiel au Service des incendies – Embauche – M. Nathanaël Laflamme, technicien en urbanisme – niveau 1 à la Division des permis et inspections/gestion des plaintes et des requêtes du Service de la planification et de la gestion du territoire – Embauche – Mme Mylène Cossette, conceptrice en design graphique et multimédia à la Division communications de la Direction générale – Embauche – M. Daniel Larouche, technicien en géomatique à la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire – Changement de statut – M. Carlos Bustamante, journalier-opérateur permanent au Service des travaux publics – Changement de statut – M. Jordan James Proulx, technicien en traitement de l'eau permanent à la Division du traitement des eaux du Service de la planification et de la gestion du territoire – Nomination – M. David Beauchemin, inspecteur en bâtiments à la Division des permis et inspections/gestion des plaintes et des requêtes du Service de la planification et de la gestion du territoire – Embauche – M. Sylvain Desroches, brigadier permanent au Service de police – Nomination – M. Stéphane Dubois, peintre-débosselleur au Service des travaux publics – Nomination – Mme Annie Gemme, inspectrice en bâtiments à la Division des permis et inspections/gestion des plaintes et des requêtes du Service de la planification et de la gestion du territoire – Nomination – M. Vincent Vachon-Roy, lieutenant à temps partiel au Service des incendies – Nomination – M. Philippe Hervieux, lieutenant à temps partiel au Service des incendies – Nomination – M. Dominique Rolland, lieutenant à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Dominic Gévry, lieutenant à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Claude Levert, lieutenant à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Guillaume Larose, lieutenant à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Éric Grégoire, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – Mme Karine Gagnon-Jolin, pompière à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Patrick Beaulé, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Claude Pelletier, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Valdis Apinis, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Olivier Forand, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Kaven Bélanger, pompier à temps plein au Service des incendies – Nomination – M. Dany Roy, pompier à temps plein au Service des incendies – Démission – Mme Dominique Décelles, commise au service à la clientèle à temps réduit à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-033, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 3 janvier 2022, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-033 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

1. d'autoriser l'embauche de M. Xavier Cadorette-Bonin au poste de pompier permanent à temps partiel, en date du 23 novembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Anthony Roy. Cette embauche est assujettie aux conditions suivantes :
 - a) à l'obligation de compléter une période de probation d'au moins 650 heures de travail à titre de pompier, à l'exclusion des réunions d'information, à la satisfaction de la direction du service;
 - b) à l'obligation d'établir et de maintenir son lieu de résidence principale sur le territoire de la ville de Granby;
 - c) à l'obligation d'obtenir et de maintenir le permis de conduire requis aux fins de l'accomplissement de son travail de pompier, à savoir la conduite des véhicules d'urgence à la disposition du Service des incendies;
 - d) à l'obligation de maintenir, par un entraînement sur une base personnelle, une excellente condition physique nécessaire à l'accomplissement de son travail;
 - e) à l'obligation de suivre la formation exigée par la direction du Service des incendies;
 - f) à l'obligation de justifier d'une disponibilité conforme aux critères énoncés par la direction concernant le combat des incendies, la garde en caserne, les séances d'entraînement, de même que toutes autres activités qui pourraient être exigées;
 - g) à l'obligation de faire partie des équipes spécialisées lorsque la direction le requiert;
2. d'autoriser l'embauche de M. Nathanaël Laflamme au poste de technicien en urbanisme, niveau 1, au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division des permis et inspections/gestion des plaintes et requêtes, en date du 23 novembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Chahouki Rehal. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
3. d'autoriser l'embauche de M^{me} Mylène Cossette au poste de conceptrice en design graphique et multimédia à la Direction générale – Division communications, en date du 8 décembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Yannick Paquette. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. d'autoriser l'embauche de M. Daniel Larouche au poste de technicien en géomatique, au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division géomatique, en date du 3 janvier 2022, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Jean-René Guérin. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
5. d'autoriser et de ratifier le changement de statut de M. Carlos Bustamante comme journalier-opérateur permanent, en date du 1^{er} octobre 2021, afin de combler les postes permanents requis selon la convention collective à la suite du départ à la retraite de M. André Blouin. Il est à noter que M. Bustamante était déjà à l'emploi de la Ville à titre de journalier-opérateur régulier et a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics;

6. d'autoriser et de ratifier le changement de statut de M. Jordan James Proulx au poste de technicien en traitement de l'eau permanent au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division du traitement des eaux, en date du 1^{er} novembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de M. Laurent Cloutier. Il est à noter que M. Proulx était déjà à l'emploi de la Ville à titre de technicien en traitement de l'eau régulier au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division du traitement des eaux et a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du service;
7. d'autoriser la nomination de M. David Beauchemin au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division des permis et inspections/gestion des plaintes et requêtes, en date du 23 novembre 2021. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
8. d'autoriser l'embauche de M. Sylvain Desroches au poste de brigadier permanent au Service de police en date du 23 novembre 2021 à la suite de la création d'un nouveau poste entérinée par le conseil suivant la proposition du comité de circulation;
9. d'autoriser la nomination de M. Stéphane Dubois au poste de peintre-débosselleur au Service des travaux publics en date du 23 novembre 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Antoine Courtemanche. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 240 heures, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, en plus de la condition suivante :
 - a) fournir le diplôme d'études professionnelles (DEP) en carrosserie lors de son obtention;
10. d'autoriser la nomination de M^{me} Annie Gemme au poste d'inspectrice en bâtiments au Service de la planification et de la gestion du territoire – Division des permis et inspections/gestion des plaintes et requêtes, en date du 23 novembre 2021, à la suite du départ de M. Raphaël Turcot-Roy. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
11. d'autoriser la nomination de M. Vincent Vachon-Roy au poste de lieutenant à temps partiel au Service des incendies, en date du 1^{er} décembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de M. Kaven Bélanger. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 650 heures, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
12. d'autoriser la nomination de M. Philippe Hervieux au poste de lieutenant à temps partiel au Service des incendies, en date du 1^{er} décembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de M. Dany Roy. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 650 heures, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
13. d'autoriser la nomination de M. Dominique Rolland au poste de lieutenant à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une

durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

14. d'autoriser la nomination de M. Dominic Gévry au poste de lieutenant à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
15. d'autoriser la nomination de M. Claude Levert au poste de lieutenant à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
16. d'autoriser la nomination de M. Guillaume Larose au poste de lieutenant à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
17. d'autoriser la nomination de M. Éric Grégoire au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
18. d'autoriser la nomination de M^{me} Karine Gagnon-Jolin au poste de pompière à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
19. d'autoriser la nomination de M. Patrick Beulé au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
20. d'autoriser la nomination de M. Claude Pelletier au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
21. d'autoriser la nomination de M. Valdis Apinis au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

22. d'autoriser la nomination de M. Olivier Forand au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
23. d'autoriser la nomination de M. Kaven Bélanger au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
24. d'autoriser la nomination de M. Dany Roy au poste de pompier à temps plein au Service des incendies, en date du 6 décembre 2021, à la suite de la création de postes à temps plein prévue dans la nouvelle convention collective. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
25. de prendre acte de la démission de M^{me} Dominique Décelles au poste de commis au service à la clientèle à temps réduit au Service des loisirs, de la culture et du développement social – Division bibliothèque, en date du 12 novembre 2021.

Le 18 octobre 2021, les membres du comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs se sont réunis afin de procéder à l'évaluation de quatre (4) descriptions d'emploi, soit celles d'agente de promotion, de commise aux activités et à la programmation, de préposée principale à l'expérience client et du nouveau poste de commis aux finances au Service des loisirs, de la culture et du développement social.

Au terme de cette rencontre, un seul poste est visé par des modifications. Il y aurait donc lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Nouveau pointage	Date d'entrée en vigueur
913	s. o.	s. o.	s. o.	Commise ou commis aux finances	4	768 points	À la nomination de la ou du titulaire du poste

Toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 425-2021, en date du 17 novembre 2021.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0973 **Mesure disciplinaire – Employé municipal**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-035, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la suspension de l'employé concerné pour une durée d'une (1) journée ouvrable sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, la date de suspension devant être déterminée par son directeur.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0974 **Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-12 – 2021-3403 – 865, rue Bernard – PIIA-12 – 2021-3444 – 1100, rue Omer-Deslauriers – PIIA-17 – 2021-3427 – 95, rue Quévillon – PIIA-22 – 2021-3425 – 1037, rue Principale – PIIA-22 – 2021-3426 – 20, rue Saint-Jude Sud – PIIA-28 – 2021-3428 – 281, rue John-Manners – PIIA-30 – 2021-3349 – 184, rue Principale – PIIA-35 – 2021-3497 – 363, rue de Verchères**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-256;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues le 19 octobre 2021 et le 2 novembre 2021 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-12	2021-3403	211102-13	865, rue Bernard	Enseigne
PIIA-12	2021-3444	211019-11	1100, rue Omer-Deslauriers	Réparation
PIIA-17	2021-3427	211019-12	95, rue Quévillon	Construction
PIIA-22	2021-3425	211019-13	1037, rue Principale	Enseigne
PIIA-22	2021-3426	211019-14	20, rue Saint-Jude Sud	Enseigne
PIIA-28	2021-3428	211019-15	281, rue John-Manners	Construction
PIIA-30	2021-3349	211102-14	184, rue Principale	Enseigne
PIIA-35	2021-3497	211102-15	363, rue de Verchères	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis;

plus précisément, en regard de la demande 2021-3497, pour la propriété située au 363, rue de Verchères (PIIA-35), le conseil demande à ce que soit retirée la mention concernant l'érable de Norvège afin que le requérant opte pour une essence autorisée aux fins de la réglementation municipale; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0975

Refus – PPCMOI – Demande numéro 2021-80378 – 10, rue Bérard

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-267, transmettant la résolution 211102-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Viau, représentant le Groupe immobilier Kazak, a déposé, le 13 octobre dernier, une demande visant à permettre des usages commerciaux sur la propriété située au 10, rue Bérard en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située à l'intérieur de la zone résidentielle FJ05R autorisant uniquement les habitations unifamiliales (R1), bifamiliales (R2) et trifamiliales (R3) isolées;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre certains usages faisant partie des classes d'usages commerciales « Cacco », « Cdét », « Cpro » et de la classe d'usages industrielles « lent »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 211102-12, ne recommande pas la présente demande avec cette gamme d'usages, car il n'est pas possible d'en évaluer les impacts sur le secteur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de refuser la demande numéro 2021-80378 visant à permettre des usages commerciaux et industriels faisant partie des classes d'usages « Cacco », « Cdét », « Cpro » et « lent » dans le bâtiment situé au 10, rue Bérard, considérant qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser une gamme d'usages commerciaux et industriels dans une zone résidentielle, considérant qu'il est impossible d'en évaluer les impacts sur le secteur. Le comité consultatif d'urbanisme demande à ce qu'un nouveau projet comprenant les usages projetés et non les usages souhaités soit déposé.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0976

Refus – Demande de modification numéro 2021-80366 au Règlement de zonage – 53 à 55, rue Saint-Charles Nord

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-255, transmettant la résolution numéro 211019-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les résidences de tourisme faisant partie de la classe d'usages « Chôt »;–

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située dans la zone résidentielle GK19R qui autorise actuellement les classes d'usages « Cacco », « Cpro », « R2 », « R3 » et « R4+ »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 211019-10, ne recommande pas d'autoriser la demande puisque la location à court terme de résidences ou logements n'est pas souhaitable et cela pourrait limiter l'accès au logement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de refuser la demande de modification numéro 2021-80366 au Règlement de zonage, considérant que:

- la location à court terme de résidences pourrait limiter l'accès au logement;
- location à court terme de résidences ou de logements n'est pas souhaitable pour le secteur visé, soit celui situé entre la rue Principale et la rue Boivin; et
- la Ville sera bientôt contrainte, en vertu du projet de loi 67 du gouvernement du Québec, à mener une réflexion sur la location à court terme de résidences principales et qu'il serait prématuré de se positionner avant de connaître les conclusions de cette réflexion.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0977

Refus – Demande de modification numéro 2021-80377 au Règlement de zonage – 1633, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-266, transmettant la résolution numéro 211102-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située dans la zone résidentielle DD06R qui autorise les maisons mobiles (Rmm) isolées uniquement;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par la présente demande est de pouvoir construire ou installer des unités d'habitations comprenant 2 logements;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 211102-11, ne recommande pas la présente demande, puisque la densification d'un secteur sans services municipaux n'est pas souhaitable et que les secteurs densifiés devraient se situer plus près des pôles d'emploi;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de refuser la demande de modification numéro 2021-80377 au Règlement de zonage considérant que la densification d'un secteur sans services municipaux n'est pas souhaitable et que les secteurs densifiés devraient se situer plus près des pôles d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0978

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation partielle des travaux 2019-2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-195;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller François Lemay

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville;

de s'engager à ce que la Ville soit la seule responsable et ainsi, dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version 2, laquelle est jointe au sommaire numéro PGT-2021-195 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution; et

d'attester par la présente résolution que la programmation des travaux version 2, laquelle est jointe au sommaire numéro PGT-2021-195 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0979

Modification à une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec (MTQ) – Volet soutien des infrastructures routières locales – Réfection de la rue Guertin

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-271;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-0708 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet accélération des infrastructures routières locales, pour la réfection de la rue Guertin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont éligibles au volet « Soutien » plutôt qu'au volet « Accélération » du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby choisit d'établir l'estimation détaillée du coût des travaux comme étant la source de calcul de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Gabriel Robichaud agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la modification de la demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec (MTQ), au volet soutien plutôt qu'au volet accélération, pour la réfection de la rue Guertin; et

de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0980

Autorisation – Obtention de servitude pour utilités publiques – Lots numéros 3 416 314 et 6 414 757 du cadastre du Québec – Rue Lise

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-272;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'obtention de servitudes dans différents secteurs de la ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'obtention d'une servitude pour utilités publiques pour l'aménagement et l'entretien d'un ponceau sur la rue Lise sur les lots numéros 3 416 314 et 6 414 757 du cadastre du Québec, toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 415-2021, en date du 10 novembre 2021.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0981

Autorisation – Demande d'appui numéro 2021-80359 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – 112, rue Bergeron Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-245, transmettant la résolution numéro 210928-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande de M. François Brunelle, mandataire des propriétaires, visant à autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot numéro 1 141 937 du cadastre du Québec, situé au 112, rue Bergeron Est;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aliénation vise à vendre la partie sud du lot numéro 1 141 937 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 6,7 hectares. Ledit lot a une superficie totale de 13 hectares.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210928-05, la demande de M. François Brunelle, mandataire des propriétaires, auprès de la Commission de protection

du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot numéro 1 141 937 du cadastre du Québec, situé au 112, rue Bergeron Est, le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24298 de ses minutes, dossier numéro AGBY-205277.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0982

Réception définitive – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Quartier de la ferme, phase IV – Rues George-M.-Abbott et Patrick-Hackett – Projet numéro 09-2020 – Développement des terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-273;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 4 novembre 2021, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures municipales des rues George-M.-Abbott et Patrick-Hackett, représentant la phase IV du quartier de la Ferme réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance pour les travaux et le contrôle des matériaux;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 09-2020 conclue entre la Ville de Granby et Développement des terres Miner inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0983

Réception définitive – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – 84, rue Saint-Joseph (Carré Joyeux) – Projet numéro 15-2019 – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) et Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT le Sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-270;

CONSIDÉRANT le Règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 5 octobre 2021, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures municipales du 84, rue Saint-Joseph (Carré

Joyeux) réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Englobe corp. et sous la surveillance de la firme Les Services EXP inc.;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite à l'entente numéro 15-2019 conclue entre la Ville de Granby, l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0984

Travaux de mise aux normes et de réaménagement des travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire des Travaux publics, sous le numéro TP-2021-019;

CONSIDÉRANT que les travaux sont nécessaires afin de terminer le projet de mise aux normes et de réaménagement des travaux publics;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser les transferts budgétaires suivants, à même le fonds des dépenses en immobilisations:

- 11 015 \$ du projet 80721.12 au projet 90908.8;
- 9 770 \$ du projet 80721.19 au projet 90908.8;
- 21 820 \$ du projet 80921.1 au projet 90908.8;
- 66 500 \$ du projet 80620.1 au projet 90908.8; et

de décréter la poursuite des travaux nécessaires à la réalisation de la deuxième phase de la mise aux normes et du réaménagement des travaux publics, entraînant une dépense additionnelle de 109 105 \$, le tout payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90908.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 413-2021, en date du 10 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0985

Réception provisoire – Travaux de réfection des murs des bâtiments de la sécurité publique – Contrat numéro 026/2021 – Maçonnerie Desrosiers de l'Estrie inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accepter, en date du 22 octobre 2021, la réception provisoire des travaux de réfection des murs et le remplacement de fenêtres du bâtiment de la sécurité publique effectués au contrat numéro 026/2021 par Maçonnerie Desrosiers de l'Estrie inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux faisant suite au contrat numéro 026/2021 conclu entre la Ville de Granby et Maçonnerie Desrosiers de l'Estrie inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0986

Autorisation – Marché agroalimentaire de Noël de la Haute-Yamaska – Centre Notre-Dame – 3 au 5 décembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-112;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'utilisation du centre Notre-Dame du 3 au 5 décembre 2021 pour la présentation du Marché agroalimentaire de Noël de la Haute-Yamaska, le tout selon les mesures sanitaires établies par la Santé publique;

d'autoriser le stationnement sans limite de temps pour le stationnement du centre Notre-Dame (sur la rue Saint-Antoine) et le stationnement Phoenix, dès 8 h le 3 décembre, et ce, pour les exposants possédant une vignette de stationnement créée uniquement à cette fin; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la tenue de la 13^e édition du Marché agroalimentaire de Noël de la Haute-Yamaska, et ce, jusqu'à un montant maximal de 300 \$, payable à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 424-2021, en date du 17 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0987

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller François Lemay donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique ».

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » ».

2021-11-0988

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « B » visant le sens unique sur la rue Desjardins Sud et de remplacer l'annexe « I » pour interdire le stationnement du côté sud de la rue Saint-André Ouest à proximité de la rue Court

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « B » visant le sens unique sur la rue Desjardins Sud et de remplacer l'annexe « I » pour interdire le stationnement du côté sud de la rue Saint-André Ouest à proximité de la rue Court.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « B » visant le sens unique sur la rue Desjardins Sud et de remplacer l'annexe « I » pour interdire le stationnement du côté sud de la rue Saint-André Ouest à proximité de la rue Court ».

2021-11-0989

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Saint Jude Nord à partir du boulevard David-Bouchard Nord jusqu'au cul-de-sac de la rue Saint-Jude Nord

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Saint Jude Nord à partir du boulevard David-Bouchard Nord jusqu'au cul-de-sac de la rue Saint-Jude Nord.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Saint Jude Nord à partir du boulevard David-Bouchard Nord jusqu'au cul-de-sac de la rue Saint-Jude Nord ».

2021-11-0990

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant le colportage à des fins religieuses, les dispositions particulières pour la garde de plus de trois chiens et l'arrosage extérieur

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant le colportage à des fins religieuses, les dispositions particulières pour la garde de plus de trois chiens et l'arrosage extérieur.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant le colportage à des fins religieuses, les dispositions particulières pour la garde de plus de trois chiens et l'arrosage extérieur ».

2021-11-0991

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l'aide à la rénovation écologique afin d'ajouter le programme Thermopompes efficaces offert par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l'aide à la rénovation écologique afin d'ajouter le programme Thermopompes efficaces offert par Hydro-Québec.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l'aide à la rénovation écologique afin d'ajouter le programme Thermopompes efficaces offert par Hydro-Québec ».

2021-11-0992

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin d'abroger l'article limitant l'admissibilité à l'achat d'un arbre dans un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Geneviève Rheault donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin d'abroger l'article limitant l'admissibilité à l'achat d'un arbre dans un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin d'abroger l'article limitant l'admissibilité à l'achat d'un arbre dans un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville ».

2021-11-0993

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique afin de permettre la remise à un syndicat de copropriété

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Félix Dionne donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique afin de permettre la remise à un syndicat de copropriété.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique afin de permettre la remise à un syndicat de copropriété ».

2021-11-0994

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable et d'uniformiser les expressions utilisées

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable et d'uniformiser les expressions utilisées.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable et d'uniformiser les expressions utilisées ».

2021-11-0995

Adoption – Règlement numéro 1081-2021 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'ajouter les tarifs relatifs au « Complexe sportif Artopex »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 octobre 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1081-2021 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'ajouter les tarifs relatifs au « Complexe sportif Artopex » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 octobre 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-0996

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Mike Morin, 116, boul. Leclerc Est (par courriel)

M. Mike Morin s'adresse à la mairesse afin de connaître les actions qu'elle compte entreprendre dans les prochains mois pour la réalisation d'une nouvelle piste d'athlétisme synthétique de 400 mètres à Granby. Il

aimerait savoir s'il s'agit d'un projet réalisable, si un emplacement est envisagé et si des subventions provinciales peuvent être demandées. M. Morin veut également savoir si la Ville prévoit accueillir les Jeux du Québec d'été.

2. M. Paul Millette, quartier 2 (par courriel)

M. Paul Millette informe les membres du conseil que plusieurs pancartes électorales n'ont pas été retirées et demande s'il y a une limite de temps pour les retirer à la suite de l'élection.

3. M. Pierre Albert Morin, quartier 5

M. Pierre Albert Morin remercie les membres du comité de circulation en regard de la réduction de vitesse sur la rue Irwin. M. Morin informe également les membres du conseil à l'effet qu'il est bénévole auprès de l'organisme Boreart et que le stationnement est difficile en raison des travaux réalisés au centre-ville.

4. M. Richard Dubé, quartier 2

M. Richard Dubé remercie le conseil pour le retrait du point 9.5 de l'ordre du jour concernant l'implantation d'une forêt urbaine et communautaire au parc Richelieu.

2021-11-0997

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de lever la séance. Il est 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Paul Rathé, directeur des
Services juridiques et greffier